



*Quels liens ?*



Journée de réflexion du 18 novembre 2015  
Cheseaux-sur-Lausanne  
Compte-rendu des ateliers et conférences

**Cette journée a été organisée par**  
**la Commission Formation et Emploi des Jeunes de Lausanne Région**

**Les membres de la Commission**

**Présidentes**

Michèle Gay-Vallotton

Commune de Cheseaux-sur-Lausanne

Germaine Müller

Commune de Bussigny

**Membres**

Christine Dupertuis

Centre Social Protestant – Jet Service

Pierre Jolliet

Commune d'Epalinges

Loubna Laabar

Commune de Chavannes-près-Renens

Daniel Margot

Commune de Pully

Muriel Preti

Commune de Mézières

Lucien Rentznik

Myriam Romano

Commune de Renens

Serge Roy

Commune de Jouxens-Mézery

Eugénie Sayad

Etat de Vaud - Orientation Scolaire et Professionnelle

Antonello Spagnolo

Etat de Vaud – Dpt de la Santé et de l'Action sociale

Oscar Tosato

Commune de Lausanne

Marcelo Valli

Commune de Lausanne

## INSTITUTIONS PARTICIPANTES

EVAM

[www.evam.ch](http://www.evam.ch)

Pro Familia Vaud

[www.profamiliavaud.ch](http://www.profamiliavaud.ch)

AppApp – Appuis scolaires aux apprentis -

[www.formation-apprentis.ch](http://www.formation-apprentis.ch)

Bureau Cantonal pour l'Intégration – BCI-

[www.vd.ch/integration](http://www.vd.ch/integration)

Espace 44

[www.espace44.ch](http://www.espace44.ch)

Bureau lausannois pour les immigrés – BLI-

[www.lausanne.ch/bli](http://www.lausanne.ch/bli)

Haute Ecole de Pédagogie Vaud – HEP-

[www.hepl.ch](http://www.hepl.ch)

Centres sociaux régionaux – CSR-

[www.vd.ch](http://www.vd.ch)

Orientation scolaire et professionnelle – OSP -

[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)

Service de Protection de la Jeunesse – Vaud – SPJ

[www.vd.ch](http://www.vd.ch)

Association Juntos-Vd

[www.juntos-vaud.ch](http://www.juntos-vaud.ch)

J'ai un projet.ch

[www.jaiunprojet.ch](http://www.jaiunprojet.ch)

Unité de Recherches pour le pilotage des systèmes pédagogiques – DFJC

[www.vd.ch](http://www.vd.ch)

Département de la Formation de la Jeunesse et de la culture – DFJC

[www.vd.ch](http://www.vd.ch)

Associations des Parents d'Elèves – APE-

[www.ape-vaud.ch](http://www.ape-vaud.ch)

APECH - parents d'élèves Cheseaux -

[www.apech.ch](http://www.apech.ch)

Centre vaudois d'aide à la jeunesse –CVAJ -

[www.cvaj.ch](http://www.cvaj.ch)

Coach App

[www.formation-apprentis.ch](http://www.formation-apprentis.ch)

Groupement pour l'apprentissage – GPA-

Mobilet

[www.mobilet.ch](http://www.mobilet.ch)

Espaces prévention

[www.espace-prevention.ch](http://www.espace-prevention.ch)

Association Franc Parler

[www.franc-parler.ch](http://www.franc-parler.ch)

Gingko

[www.vevey.ch](http://www.vevey.ch)

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie – CVCI-

[www.cvci.ch](http://www.cvci.ch)

Ecole macédonienne

FPSE – Université de Genève

[www.unige.ch](http://www.unige.ch)

LIFT

[www.projet-lift.ch](http://www.projet-lift.ch)

Délégué enfance et jeunesse – Canton de Vaud

[www.vd.ch](http://www.vd.ch)

L'Appart

[www.mdj.ch](http://www.mdj.ch)

Service de Contact Ecole - Parents Migrants - Ville de Fribourg – SCEPM-

[www.ville-fribourg.ch/fr/pub/officielle/ecoles/parents\\_migrants.htm](http://www.ville-fribourg.ch/fr/pub/officielle/ecoles/parents_migrants.htm)

Députés

Etablissements scolaires

Commissions d'Etablissements

Commune de Savigny

Commune de Bournens

Commune d'Yverdon

Commune de Jorat-Menthue

Commune d'Aigle

Commune de Crissier

Commune de Prilly

Ville de Lausanne

Commune de Cheseaux

Ville de Renens

Commune de Romanel

Ville de Genève

Commune de Chavannes-près- Renens

Commune de Pully

Commune de Belmont-sur-Lausanne

Commune de Bussigny

Commune de Vevey

Commune d'Epalinges

Commune du Mont-sur-Lausanne

Commune de Crissier

## Ecole, Famille, Société : Quels liens ?

Le développement et l'insertion réussie des jeunes dans la société dépendent, en bonne mesure, des liens qui se tissent entre les acteurs (enseignants, élèves, parents, associations de parents, encadrants parascolaires, milieux professionnels, économie etc.) et du partage d'un ensemble de valeurs. Si les différents groupes fonctionnent comme des univers séparés, voire opposés, les jeunes, et notamment ceux issus des milieux défavorisés, rencontreront des difficultés à avoir une scolarité heureuse et une insertion sociale et professionnelle réussie.

C'est pour cela que la commission Formation et Emploi des Jeunes de Lausanne Région a souhaité ouvrir des réflexions sur les liens entre les principaux partenaires à l'occasion de sa journée de réflexion « Ecole, famille, Société : quels liens ? » tenue le 18 novembre 2015 à Cheseaux-sur-Lausanne.

A cette occasion, beaucoup de pistes, visant à resserrer les liens, ont été abordées. L'objectif de ce compte rendu est de donner, aux professionnels, aux associations et aux politiques des exemples de bonnes pratiques et des pistes.

*Alain Bouquet, Directeur général DGEO, a ouvert la journée en se réjouissant que Lausanne Région ait organisé cette rencontre, qui donnera lieu à un dialogue nécessaire qui nous réunit, nous enrichi, et qu'il appelle de ses vœux*



## « Ecole, familles et inégalités scolaires »

Conférence du prof. Georges Felouzis

En préambule, Georges Felouzis, professeur de sociologie des politiques éducatives et évaluation des systèmes d'enseignement à l'université de Genève, souligne que nous vivons dans une société de la connaissance dispensée par l'école davantage que par la famille. Si, en Suisse, tout le monde a droit à la connaissance, à l'acquisition de compétences et de savoirs, nous notons des inégalités d'apprentissage, des inégalités d'acquisition des compétences et des savoirs. Ces inégalités sont liées à la personne, mais également à l'école.

### I. Inégalités scolaires en Suisse

Les études sur les inégalités n'ont pas été faites en fonction des personnes, mais en fonction de groupes sociaux – filles, garçons, primo-arrivants, natifs, etc.-.

- Les inégalités d'apprentissage/de parcours scolaires (selon le milieu socioéconomique, le parcours migratoire, le sexe, etc.) existent dans toutes les sociétés, mais à des degrés divers, comme le montrent les enquêtes PISA.
- Certains pays sont plus efficaces et équitables que d'autres: Finlande, Canada, Japon, Corée.
- Cela dépend de facteurs *économiques* (niveau de richesse et d'investissement dans l'école), *politiques* (comment l'école est organisée) et *sociaux* (quelle est la nature de la population scolaire).
- En comparaison internationale: les élèves suisses ont des résultats supérieurs à la moyenne de l'OCDE et le niveau d'inégalité est identique à la moyenne de l'OCDE. Mais, ces résultats cachent de grandes différences selon les cantons, les systèmes éducatifs, la population scolaire concernée.

Quelques résultats issus de l'ouvrage « Les inégalités scolaires en Suisse » (Felouzis et Goastellec, Peter Lang, 2015)

### École – familles – inégalités dans 13 cantons Suisse en 2009

	SCORE MOYEN DU CANTON	PROPORTION D'ÉLÈVES SOUS LE NIVEAU 2	ÉCART DE SCORE À LA MOYENNE CANTONALE DES 20% LES PLUS DÉFAVORISÉS	PART DES COMPÉTENCES EXPLIQUÉES PAR L'ESCS R <sup>2</sup> *100	GRADIENT SOCIOÉCONOMIQUE	ÉCART BRUT DE SCORE ENTRE NATIFS ET MIGRANTS	ÉCART NET DE SCORE ENTRE NATIFS ET MIGRANTS
TESSIN	486	16,8	41,0	9,0	27,9	28,0	12,0
ZURICH	492	20,4	61,0	18,4	45,8	67,0	41,0
BERNE_F	496	13,2	49,0	14,3	37,4	55,0	32,0
BERNE_D	501	14,8	50,0	15,2	40,8	55,0	31,0
GENÈVE	501	13,0	38,0	11,5	28,9	51,0	34,0
VALAIS_D	503	11,8	26,0	8,5	29,5	42,0	27,0
JURA	503	12,9	28,0	4,8	20,6	33,0	23,0
NEUCHÂTEL	503	12,0	46,0	13,2	33,2	45,0	24,0
VAUD	503	14,1	52,0	16,8	37,9	55,0	27,0
ARGOVIE	504	14,9	51,0	10,3	34,6	78,0	60,0
SAINT GALL	504	13,7	55,0	18,9	47,0	62,0	34,0
APPENZELL	507	14,3	27,0	7,5	28,9	61,0	48,0
FRIBOURG	519	7,0	31,0	9,7	25,7	31,0	14,0
VALAIS_F	522	6,9	33,0	6,2	23,7	31,0	14,0
SCHAFFHOUSE	523	9,0	33,0	10,7	31,3	47,0	32,0
ENSEMBLE	502	14,6	49,0	13,5	36,6	53,0	33,0

- Niveau 2 = élève incapable de comprendre un texte simple

- Une année d'école équivaut à 38 points, donc l'on remarque qu'à Zurich, les moins bons élèves ont un écart d'environ deux ans de scolarité.

Les inégalités scolaires dépendent de facteurs personnels (motivation), familiaux (capital culturel), contextuels (établissements scolaires) et politiques (quelle organisation).

## **II. Les sources des inégalités**

Selon Bourdieu et Passeron, « l'école produit des inégalités en étant indifférente aux différences ».

- La distance entre les familles et l'école explique souvent l'échec scolaire. Cette distance s'observe à divers niveaux: capital culturel, rapport à l'école, rapport à l'écrit, « soft skills », métier d'élève, motivation, etc. Elle est le fruit de la stratification sociale: certains parents ne connaissent pas l'école ou en ont une vision très lointaine (ils l'ont peu fréquentée), alors que d'autres en sont très proches (les enseignants par exemple).
- On ne donne pas la même qualité d'enseignement à tous, sans que cela ne soit le fruit d'une volonté délibérée. Dans ce cas-là, c'est l'organisation qui favorise les inégalités. Les filières créent des inégalités et il est nécessaire d'y prévoir un mécanisme d'accompagnement.
- On donne moins à ceux qui ont déjà le moins ! Il faut faire très attention à ne pas regrouper les forts d'un côté et les faibles de l'autre, car on crée ainsi des inégalités.
- Les inégalités scolaires peuvent provenir du capital culturel des parents, mais également de leur statut socio-économique.
- Pour les enfants issus de la migration, l'on remarque que la motivation des élèves primo arrivants est très forte, alors qu'elle est plus mitigée pour les élèves de 2<sup>ème</sup> génération.
- Le redoublement existe encore dans le Canton de Vaud, mais il n'a pas l'efficacité qu'on lui prête habituellement. Georges Felouzis estime plus efficace d'apporter un accompagnement à l'élève qui a des problèmes d'apprentissage que de le faire redoubler.

### **Discrimination systémique :**

Exemples:

- Ségrégation scolaire liée à la ségrégation urbaine (effets de composition).
- Filières mal mises en place renforçant les inégalités. Il est nécessaire de prévoir des mécanismes d'accompagnement.
- Enseignants les plus expérimentés pour les meilleurs élèves.
- Autres...

## **III. Pistes pour limiter les inégalités**

- Garantir un haut niveau de qualité de l'éducation :
  - climat des établissements
  - composition des classes
  - qualité de l'enseignement.
- Lutter contre la ségrégation.
- Développer un partenariat éducatif entre l'école et les familles.
- Développer une pédagogie explicite : Apprentissage du métier d'élève », capacité de l'élève à réfléchir sur ses apprentissages.

\*\*\*\*\*

- Felouzis G et Goastellec G, (Éds), *Les inégalités scolaires en Suisse. École, société et politiques éducatives*, Berne, Peter Lang « Exploration ».
- <https://www.unige.ch/fapse/ggape/equipe/felouzis/>

## ***Atelier 1 : CONSEILS D'ETABLISSEMENTS – CET - : «Alibi ou espace de propositions ? Comment donner au CET une vraie possibilité d'action ? »***

### **LEO – Art. 33. Rôle du conseil d'établissement :**

«Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il appuie l'ensemble des acteurs de l'établissement dans l'accomplissement de leur mission, notamment dans le domaine éducatif. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves». Les autorités communales sont chargées de la mise sur pied des conseils d'établissement et d'établir un règlement accepté par son législatif.

### **Intervenants :**

**Barbara de Kerchove**, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves - APE Vaud -

**Myriam Romano**, Présidente du Conseil d'établissement de Renens, Municipale et Députée

**Julien Eggenberger**, membre du Conseil d'établissements de Lausanne, Enseignant et Député

La **composition** par « Quart » – Parents, Organisation, Politiques et Professionnels de l'école - et le nombre de ses représentants dans chaque CET diffèrent selon les communes. A Lausanne, une Commission d'établissement a été créée pour chacun des 12 établissements scolaires, avec chacune 2 à 6 représentants/quart. A Renens, un CET a été créé pour 3 établissements scolaires avec 6 représentants/quart.

Il est souvent difficile de mobiliser les parents, le quart « parents » se complète alors par cooptation (ce qui pose un **problème de légitimité pour les parents**), même si parfois le contraire arrive (par ex. Commission d'établissement de Béthusy à Lausanne où l'intérêt des parents est fort). L'APE s'est beaucoup engagée lors de la réflexion et la mise en place des Conseils d'établissements. Les représentants de l'APE se trouvent soit dans le quart « Organisations », soit dans le quart « Parents ».

Le CET devrait, comme à Renens et Lausanne, être un **espace de propositions** dont les priorités portent sur le lien social et l'ancrage de l'école dans le quartier afin que le climat d'apprentissage soit le meilleur possible. Dans le cas de règlements de conflits, le CET a parfois des difficultés à mettre des limites.

D'une manière générale, l'on constate que le succès d'un CET dépend du contexte et de l'environnement.

Les préoccupations apparues dans le cadre des présentations des intervenants et des discussions ont été les suivantes :

- **Faibles compétences données par la loi** : la mise en place du Conseil d'établissements relève de l'organe communal (cf. LEO ci-dessus). L'Etat ne délègue pas formellement des compétences aux CET, ils ont des racines moins solides que les anciennes commissions scolaires. Seule vraie prérogative : les deux demi-journées de congé qu'ils peuvent octroyer chaque année. Il semblerait que la future Politique cantonale de l'Enfance et de la Jeunesse vise à donner plus de compétences aux CET.
- **Concurrence dans les bonnes volontés** (par ex. politique de prévention communale) : marge de manœuvre restreinte si les orientations sont déjà décidées.
- La bonne marche d'un CET dépend fortement de l'attitude des autorités.

### **Bonnes pratiques:**

- CET de Renens : équipements des préaux scolaires (2009), Commission de sécurité (2010). En 2012, prévention de la violence dans les écoles (laquelle a dû être abandonnée, faute d'autorisation pour les bénévoles d'intervenir dans les classes). Le CET a été consulté sur l'avant-projet LEO, pédagogie spécialisée, l'avant-projet LAJE, divers rapports, règlements, lois (ex. écoles de musique/transports), règlement scolaire. Pour « nourrir la flamme », des personnes sont régulièrement conviées : préfet, (CRPS), délégué jeunesse, conseillers OROSP, fondation Jeunesse et famille, Police, responsable APEMS, devoirs accompagnés, etc.
- Commission d'établissement I.de-Montolieu (Lausanne) : intégration des nouveaux élèves : infos envoyées aux parents plus tôt ; organisation d'une visite pour les familles des nouveaux élèves (7P et autres) la semaine avant la rentrée (en août dernier, 70 parents pour 3 classes !) ; mise en place d'un temps dédié uniquement aux 7P les 2 premières périodes du jour de la rentrée, afin que les enseignant-e-s puissent les accueillir en étant entièrement à leur disposition.
- Commission d'établissement de Béthusy (Lausanne): publication d'un livre sur le thème du développement durable, mise sur pied de cours de cuisine, organisation d'une conférence (100 parents présents).
- Commission d'établissement du Belvédère (Lausanne) : visite guidée organisée avant la rentrée qui rencontre un très grand succès. Non seulement ce moment rassure les futurs élèves et leurs parents mais, le lundi, la rentrée est beaucoup plus détendue (Initiative reprise cette année par d'autres établissements).  
<http://www.lausanne.ch/thematiques/scolarite-lausanne/conseil-etablissements.html>

### **Pistes évoquées :**

- Remettre en question le mode d'élection des parents en donnant la possibilité aux parents de désigner un délégué par classe
- Inviter le délégué PSPS pour mettre sur pied des projets de préventions et le cofinancer.
- Quart « Organisations » : instaurer un tournus chaque année pour les clubs sportifs.
- Envisager une collaboration plus étroite entre l'APE et le « quart » parents pour renforcer la légitimité des parents.
- Cadrer les membres en faisant attention au rôle de chacun, ce qui demande une certaine énergie à investir les premières années !
- Proposer des moments plus conviviaux pour apprendre à se connaître et motiver les membres.
- Organiser des évènements dans les collèges pour créer du lien social. Renforcer les espaces de projets (avec propre budget). Porter des projets qui vont au-delà des revendications individuelles et problèmes personnels des parents.
- Projets Journée continue, etc.
- Renforcer les espaces de co-construction, antichambre pour la réflexion qui permette aux politiques/responsables de l'école de continuer leurs projets (et pas seulement pour recevoir l'information après coup ou sans marge de manœuvre).
- Passer de la phase informative à une phase plus collaborative.
- Plus tenir compte des jeunes dans les CET et leur demander leurs avis (par ex. via les Conseils d'élèves), les inviter plus.
- Allouer un budget dont pourra disposer librement le Conseil d'établissement.
- Proposer le projet « citoyenneté en action », qui a pour objectif d'inciter les jeunes d'une classe à travailler en petits groupes, pendant 8-9 périodes, sur des projets collectifs qui devraient ensuite être réalisés hors cadre scolaire.



## Atelier 2 : MIGRANTS : « Comment rapprocher les familles migrantes de l'école ? »

### Intervenants :

**Katia MAGNENAT**, présidente APE- Lausanne, issue de la migration

**Driton KAJTAZI**, enseignant et directeur de l'Institut Suisse d'Etudes Albanaises – ISEAL-

**Anne-Isabelle HOSTETTLER**, conseillère Ecole Famille, commune de Prilly

Les préoccupations apparues dans le cadre des présentations des intervenants et des discussions ont été les suivantes :

- **Valoriser la culture d'origine :**

Les enfants migrants ont une double culture qu'il faut prendre en compte car ils se construisent en « conjuguant leurs racines ». Il est donc nécessaire de parler de la culture d'origine des élèves migrants, par exemple en intégrant les cours de Langue et de Culture d'Origine – **LCO** - dans l'horaire scolaire. Le projet de mamans allophones qui viennent lire un compte dans leur langue en classe, a aussi été relevé comme facteur de valorisation de la culture d'origine.

- **Développer la communication Parents migrants et Ecole :**

Les participants constatent que les parents allophones ne comprennent pas le système scolaire suisse. Dès leur arrivée dans une commune, ils reçoivent des informations générales, mais pas de détails sur l'école. Le canton de Fribourg et quelques communes vaudoises (Lausanne, Vevey, Prilly, etc.) ont créé un poste de conseillère Ecole famille qui est précisément chargée de tisser des liens avec les parents. Elle les informe notamment sur les droits et devoirs de chacun.

Une meilleure information contribuerait à replacer les parents dans leur rôle car, souvent, les enfants endossent cette responsabilité en tant que traducteurs. Il n'est pas rare de voir des enfants prendre le pouvoir et même dénigrer leurs parents.

Un relais entre l'école et les familles allophones est donc indispensable. Une brochure traduite en plusieurs langues serait déjà un premier pas, mais le contact par l'intermédiaire d'une conseillère serait préférable car elle pourrait intervenir rapidement et travailler de manière confidentielle avec les acteurs scolaires (médiation, infirmière, médecins, etc.)

- **Atteindre les parents migrants :**

- Il y a beaucoup d'associations qui n'arrivent pas à atteindre leurs familles. Quel facilitateur ?  
- Le Bureau Lausannois pour les Immigrés – BLI - propose des ateliers d'accueil et distribue de l'information aux primo-arrivants, mais il faudrait être plus transversaux et travailler plus avec les associations.

L'atelier s'est terminé sur une importante question : Vous notez les difficultés pour les parents issus de la migration, mais qu'en est-il des parents sans titre de séjour dont les enfants sont scolarisés ?

### **Bonnes pratiques :**

- Conseillère Ecole Famille à Lausanne, Prilly, Vevey, etc.
- Cours pour enfants allophones de 4 ans Ecublens, Renens, Bussigny, Prilly, etc.
- Cours Apprendre l'école Renens, Bussigny, etc.
- Service de contact « Ecole – Parents migrants » - Fribourg.

### **Pistes évoquées :**

- Financer des postes de Conseillère Ecole-Famille.
- Intégrer la LCO – cours de Langue et Culture d'Origine - dans l'horaire scolaire.
- Questionner les élèves migrants sur leur culture, par exemple avec le projet des mamans migrantes qui viennent, à tour de rôle lire un même conte aux élèves, chacune dans leur langue d'origine.
- Développer la collaboration et l'écoute parents/enseignants.
- Multiplier les cours pour enfants allophones de 4 ans.
- Sensibiliser les enseignants à la question de la migration – HEP et formation continue – .
- Informer les parents allophones sur le système scolaire, dans leurs langues, de leurs expliquer les rôles de l'école, et les droits et devoirs des parents et des enfants. Assurer la traduction des documents d'informations sur le système scolaire.
- Instaurer, comme à Fribourg, une convocation des parents migrants, un assistant social fait avec eux l'état des lieux de leurs besoins. C'est un très bon moyen d'intégration, mais il est coûteux.
- Prévoir que les devoirs puissent être faits par les élèves seuls.
- Intervenir précocement auprès des familles migrantes en difficulté d'intégration.
- Mettre en place des programmes spécifiques de soutien aux familles migrantes.
- Classes d'accueil et cours de français pour les primo-arrivants.
- Travailler avec les pairs et mentorat.
- Assurer des cours d'appui spécifiques pour les jeunes migrants avec des difficultés scolaires.
- Mettre en place des programmes de collaboration avec les communautés étrangères et leurs représentants.



### Atelier 3 : DEVOIRS SURVEILLES – DS – : « Objectifs des devoirs surveillés ? »

#### LEO – Art. 29 Surveillance des devoirs:

«Les communes organisent et financent la surveillance des devoirs prévus à l'article 73 pour les élèves qui sont inscrits par leurs parents. Elles veillent à la qualité de la surveillance. »

Les devoirs surveillés ne sont pas inscrits dans l'article 63A de la constitution qui parle du parascolaire. Ils sont cependant financés, comme le parascolaire, par les communes.

#### Intervenants :

**Sarah GROSJEAN**, resp. des Devoirs surveillés au Service des écoles primaires et secondaires de la Ville de Lausanne

**Marie Pierre VAN MULLEN**, présidente APE Yverdon

**Pierre-Yves HUNZIKER**, doyen responsable projet de mentorat au Belvédère

Lausanne vise, par les devoirs surveillés, l'accompagnement des élèves vers : l'autonomie, l'organisation des devoirs, l'agenda et la compréhension des consignes. Il s'agit d'une prestation liée aux résultats des élèves. Il y a à Lausanne 3'790 élèves inscrits aux DS - 295 groupes d'un max. 12 élèves et environ 300 surveillants-. Pratiquement, 1 élève sur 2 est inscrit aux DS dans les classes de 4P à 8P (le pourcentage est plus faible au niveau secondaire).

La durée des DS dépend de l'âge des enfants : 30 minutes pour les plus petits et de 45 minutes à 1h15 pour les plus grands. A l'engagement, les surveillants sont testés en français, mathématiques et allemand ; ils suivent 14 heures de formation et ils ont la possibilité de suivre des stages de 3 jours.

Les préoccupations apparues dans le cadre des présentations des intervenants et des discussions ont été les suivantes :

- La représentante APE rappelle que les parents ne savent pas toujours **qui gère les DS**. Ils sont souvent convaincus que c'est l'école elle-même qui les dispense. Il est emblématique que le rapport sur les devoirs surveillés, publié par l'Unité de Recherche pour le pilotage des Systèmes Pédagogiques – URSP-, interroge tous les acteurs sauf les parents.
- Il s'agit d'assurer une organisation qui puisse garantir l'équité entre les élèves des différentes communes. Et pour cela, il est nécessaire de **clarifier le contenu des DS**. L'APE travaille actuellement à la rédaction d'un document regroupant les attentes des parents pour ce qui concerne les DS.
- A Lausanne, la **formation des surveillants** est assurée par des professionnels, mais il s'agit d'un réel problème pour les petites communes. Pour ces dernières, il a été conseillé d'établir de bons liens avec l'école. En effet, il y a des exemples où ce sont les enseignants eux-mêmes qui coachent les surveillants et cela se fait en libérant les enseignants d'une ou deux périodes d'enseignement, c'est-à-dire aux frais du canton.
- Les exigences des parents sont aussi différentes selon la taille des communes et notamment selon leur situation géographique (ville vs campagne).
- **Les différences de coûts** pour les parents, entre certaines communes, sont assez importantes et, dans certains cas, les coûts pourraient dissuader les parents d'inscrire leurs enfants. Une seule commune offre la prestation gratuitement.
- La question de fond est « **comment garantir une prestation équitable dans l'ensemble des communes et pour l'ensemble des élèves ?** ». Alors, est-ce que ce ne serait pas mieux si l'école (canton) assumait l'entier des tâches liées à l'enseignement, y compris les DS ?

### **Bonnes pratiques :**

- M. Hunziker présente un projet **de mentorat** développé à l'école du Belvédère à Lausanne. Trois enseignants de l'école (profs de français, mathématiques et allemand) coordonnent les relations de mentorat qui concernent 120 à 150 élèves. L'expérience est un succès. Les « mentors » doivent posséder de l'expérience, de l'expertise, capacités dans le développement de compétences et se sentir à même d'aider des camarades. Il s'agit d'établir un lien « authentique et honnête » entre deux personnes et de privilégier ainsi des liens entre les différents voies et niveaux. Le lien qui s'établit entre grands et petits est très important. Il crée un lien de convivialité. Le pilotage du projet est entièrement assumé par l'école mais avec un petit soutien financier de la ville. Les rencontres de mentorat se tiennent actuellement les mardis de 7h40 à 8h30 et il est remarquable que les enfants de 7-8P, qui commencent l'école à 8h30, sont déjà présents avant pour la rencontre avec le mentor. Il ne s'agit pas de DS, dans le sens traditionnel, mais le mentor aide son pupille avec ses devoirs. Les élèves contribuent au défraiement des mentors par un montant de 12.- francs pour 6 semaines de mentorat (2.- francs/leçon). Le mentor reçoit un montant de 48.- francs par élève et par période de 6 semaines. Certains mentors ont plusieurs élèves comme pupilles.

### **Pistes évoquées :**

- Assurer une meilleure information aux parents – contenu DS, rôles de l'école et des communes, etc-.
- Assurer et renforcer la formation aux surveillants DS
- Mettre en place des systèmes de mentorat qui renforcent le lien social, et assurent une bonne ambiance au sein de l'établissement scolaire.
- Renforcer les liens entre les enseignants (ou doyens) et les surveillants, comme par exemple les enseignants qui coachent les surveillants - en libérant les enseignants d'une ou deux périodes d'enseignement – ou en déléguant l'organisation des DS aux établissements scolaires.
- Avoir une réflexion de fond sur les DS et leur articulation avec les dispositions sur le parascolaire.
- Envisager un système DS sur le mode organisationnel de AppApp
- Lire l'étude de l'URSP – Canton de Vaud – sur les DS :  
[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dfj/ursp/Publications/Publications\\_9\\_9-ajd/166\\_rapport\\_ursp\\_2015.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/ursp/Publications/Publications_9_9-ajd/166_rapport_ursp_2015.pdf)



## **Atelier 4 : STAGES : « Ecole- Economie : Un lien utile pour l'élève ? »**

### **Intervenants :**

**Julien Guex**, sous-directeur CVCI

**Julien Bertholet**, doyen Etablissement scolaire de Cheseaux-sur-Lausanne, porteur du Projet Ecole-Entreprise Chamberonne – PEC-.

**Laurent Vez**, coordinateur Case Manager Guichet T1

### **Confronter le regard des différents acteurs pour dégager des pistes de collaboration :**

L'économie, l'école et le monde extérieur évoluent très vite, chacun de manière différente.

Il est nécessaire que ces partenaires se rencontrent et dialoguent. La mise sur pied de stages pour écoliers est un élément essentiel de ce rapprochement.

Les préoccupations apparues dans le cadre des présentations des intervenants et des discussions ont été les suivantes :

- L'école et le monde économique manquent de contacts et n'ont pas les mêmes attentes.
- Les places pour les mesures de transition n'ont pas assez augmenté en rapport à l'évolution démographique.
- Certains élèves qui quittent l'école obligatoire à 15 ans n'ont pas accès à certains apprentissages ou formations qui exigent un âge minimum de 18 ans. Lorsqu'ils atteignent 18 ans la concurrence augmente vis-à-vis de jeunes qui sont passés par le gymnase.
- Pour les élèves de 15 ans qui n'obtiennent pas une place d'apprentissage, il y a une forte déception et un découragement qui peut générer une perte d'estime de soi.
- Le niveau des apprentissages est exigeant (compétence cognitives et sociales) y compris dans les métiers du bâtiment. Les ruptures des contrats d'apprentissage en première année sont en augmentation.
- Les écoles et les entreprises auraient tout à gagner si leur lien était renforcé, car il permettrait aux élèves de mieux comprendre les défis qui seront les leurs pendant les apprentissages.

### **Bonnes pratiques :**

- Création d'un réseau de proximité écoles-entreprises, comme le PEC, notamment développé à Cheseaux.
- Projet **LIFT**. Ce projet permet de sensibiliser et de motiver des élèves dès 13 ans, par un stage en entreprise, deux heures par semaine. La découverte du monde professionnel leur permet de mieux comprendre la nécessité de disposer d'un bagage scolaire solide qui leur sera utile pour leur apprentissage. Les stages "Lift", qui ont lieu hors des heures scolaires, dans des entreprises, permettent à l'école et à l'entreprise d'avoir une meilleure collaboration. Il est demandé que l'école vaudoise s'investisse de manière plus active dans le projet LIFT.
- Le **Salon des métiers** qui se tient chaque année à Lausanne permet de soutenir le système d'orientation scolaire et professionnel et d'apporter une première sensibilisation aux écoliers sur le monde du travail grâce à la présentation d'apprentissages.

### **Pistes évoquées :**

- Créer un réseau de proximité écoles-entreprises.
- Assurer la promotion du projet LIFT qui propose des stages pour écoliers.
- Pour les élèves de T1, utiliser la prestation gratuite [www.jobtrek.ch](http://www.jobtrek.ch).
- Renforcer les cours **AMP** - Approche du Monde Professionnel-. Il est à relever que les milieux professionnels sont prêts à appuyer les enseignants qui enseignent la branche AMP.
- Dispenser les cours AMP également en division Baccalauréat.
- Solliciter l'appui de personnes provenant du monde économique pour les cours AMP.
- Inclure dans la formation des enseignants, y compris continue, des cours traitant de la transition école-monde professionnel.
- Pour les enseignants qui accompagnent les classes au Salon des Métiers, s'appuyer sur cette manifestation pour renforcer les cours AMP.
- Assurer des cours de perfectionnement traitant de la transition école-monde professionnel dans le cadre de la formation continue des enseignants.
- Permettre aux entreprises de mieux connaître les défis scolaires actuels et réciproquement permettre aux écoles et aux enseignants d'avoir une meilleure connaissance des exigences des apprentissages et des mécanismes économiques.
- Faire appel à Adospro, structure qui au travers de petits boulots, coaches les jeunes dans leur recherche de formation.
- Proposer, dans l'enseignement obligatoire, des cours de sensibilisation à l'économie, comme par exemple en Valais ([www.ecole-economie.ch](http://www.ecole-economie.ch)).
- Faire appel à l'association Jeunesse et Economie pour favoriser les échanges entre école et économie ([www.jugend-wirtschaft.ch](http://www.jugend-wirtschaft.ch)).
- Profiter de la dynamique de cette journée pour rapprocher les écoles et les entreprises avec l'appui des milieux politiques concernés.
- S'assurer qu'il y a adéquation entre le choix d'une profession et le niveau scolaire du jeune.
- Assurer une orientation réaliste dans le choix d'une profession.

.....

## Atelier 5 : JEUNES : « Du scolaire à l'extra-scolaire : l'implication des jeunes dans des projets collectifs »

### Intervenants :

**Alexander Omuku**, gymnasien et Président de la Commission des jeunes du Canton de Vaud

**Luca Mossi**, gymnasien et membre de la Commission des jeunes du Canton de Vaud

**Anna Mrazek**, promotrice de projets à jaiunprojet.ch

### Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse – LSAJ-

Art. 1 Buts : la présente loi a pour but d'instaurer une politique de soutien aux activités de la jeunesse.

Art. 10 Compétences communales

Les communes prennent les mesures nécessaires de soutien aux activités des jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire. Elles le font par exemple :

- a. en désignant une personne de référence pour le soutien aux activités de la jeunesse ;
- b. en développant leur collaboration avec les organisations de jeunesse locales ou régionales ;
- c. en facilitant la réalisation d'activités de jeunesse communales ou régionales.

Pour réaliser ces tâches, elles peuvent développer des collaborations au niveau intercommunal ou régional.

Art. 11 Expériences participatives au niveau communal

Les communes mettent sur pied et développent des expériences participatives pour les enfants et les jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire. Elles le font par exemple :

- a. en mettant à disposition des espaces formels ou non, réguliers ou occasionnels, de participation des enfants et des jeunes à la vie communale ;
- b. en associant des délégations d'enfants ou de jeunes à l'élaboration de projets communaux ou de quartier les concernant ;
- c. en développant des collaborations au niveau intercommunal ou régional.

Les préoccupations apparues dans le cadre des présentations des intervenants et des discussions ont été les suivantes :

- **Nécessité d'engager le dialogue avec les jeunes :**
  - **Dans le CET :** un des intervenants rappelle qu'il s'est senti valorisé lorsque le CET a demandé à rencontrer le Conseil des délégués pour connaître leurs besoins. Pour la première fois, il avait le sentiment que l'avis des jeunes était pris en compte. C'est cet échange qui l'a ensuite encouragé à s'engager au sein de la Commission des jeunes.
  - **Dans l'établissement scolaire :** un autre intervenant indique que la direction de l'établissement était très ouverte aux demandes des jeunes et beaucoup de projets ont pu voir le jour comme des journées à thèmes ou l'installation de ports de trotinettes sécurisés. «Le fait d'écouter les jeunes et de leur demander leur avis dans le cadre scolaire les motive à s'engager plus tard dans le cadre extrascolaire. La prise en compte de leur avis est un signe d'encouragement fort pour eux ».
- **Valoriser le rôle des délégués de classe**, auprès des jeunes. Cette fonction est mal perçue par les jeunes, peu d'entre eux désirent s'engager, les directions des établissements scolaires devraient donner plus d'importance aux conseils des délégués.
- **Organiser des événements dans les établissements scolaires :** Le fait d'organiser des événements dans les collèges rassemble les jeunes autour de projets communs et leur permet de passer une journée ensemble dans un cadre différent ce qui renforce les liens et la cohésion.

Il arrive que les parents mettent un frein au développement d'un projet, car ils estiment plus important de se concentrer sur l'école. Dans de tels cas, il est important de communiquer avec les parents et de leur expliquer les apports de la création de projet pour un jeune (prise de

responsabilité et d'initiatives, organisation, négociation, collaboration avec les adultes, confrontation au monde politique).

### **Bonnes pratiques :**

- **Jaiunprojet.ch** travaille principalement sur des projets extrascolaires. Toutefois, le projet « citoyenneté en action » se développe dans le cadre scolaire. Ce projet-pilote a pour objectif d'inciter les jeunes d'une classe à travailler en petits groupes, pendant 8-9 périodes, sur des projets collectifs qui devraient ensuite être réalisés hors cadre scolaire. Il est parfois plus facile pour les jeunes de s'investir hors du cadre scolaire car il y a moins de discrimination par rapport à la filière de formation et les jeunes issus d'autres filières que la Voie Prégymnasiale – VP- se sentent plus à l'aise. Par ailleurs, les jeunes peuvent bénéficier du soutien des éducateurs.

« Les jeunes apprennent que même si leur projet est refusé, il permet de poser les bases d'une discussion et de semer les premières graines. Tout engagement dans un projet collectif a son importance ! ».

### **Pistes évoquées :**

- Avoir des délégués de classe pour l'investissement futur.
- Valoriser le rôle de délégué face aux pairs.
- Importance que les CET invitent les jeunes pour les écouter et prendre en compte leurs avis.
- Organiser des événements au sein de l'établissement scolaire.
- Créer des liens entre les Conseil des délégués des divers établissements pour partager leurs expériences et motiver les échanges d'idées.
- Favoriser l'implication de jeunes dans un projet – scolaire ou extrascolaire-.
- Faire appel à « j'ai un projet.ch ».
- Promouvoir un système qui permettrait aussi aux apprentis de monter un projet. Leur donner une décharge.
- Soutenir les centres de jeunes qui proposent aux jeunes de monter des projets.
- Faire attention, dans le développement de projets collectifs dans le cadre scolaire, à considérer les jeunes en tant que jeunes personnes et non pas en tant qu'élèves.
- Promouvoir la mise en place de Conseils des Jeunes.
- Assurer la promotion du congé-jeunesse. Le congé-jeunesse est une disposition du Code des obligations qui, depuis 1991, donne droit à tout apprenti-e ou travailleur-se de moins de 30 ans en Suisse à cinq jours de congé non payé supplémentaires par année pour encadrer des activités de jeunesse pour le compte d'une organisation à but culturel, social ou sportif.



## **Synthèse de la journée de réflexion** **par le professeur Georges Felouzis**

Pour conclure, je tiens à relever que les projets qui fonctionnent bien, comme le mentorat au Belvédère, la Conseillère Ecole Famille à Prilly et Lausanne, les projets des jeunes, etc., sont ceux qui créent du lien social, voire encore ceux qui créent une coopération horizontale absolument nécessaire.

En effet, dans les établissements scolaires, on constate que le lien social entre les élèves crée un excellent climat et une cohésion qui donnent de la force aux acteurs ainsi qu'à l'école.

Il faut aussi relever que l'école doit produire du sens, car c'est très formateur.

Pour les migrants, il faut faire très attention aux conflits de rôles – qui a l'autorité sur l'enfant, qui dit vrai ?-, car comme mentionné dans cet atelier, il faut faire attention à ne pas « parentifier » l'élève. De plus, il est indispensable de réduire la distance culturelle, pour que les familles ne se sentent pas dominées, ni exclues du système scolaire.

En conclusion de cette intéressante journée, nous relevons que pour resserrer ces liens, il faut tout d'abord que les acteurs deviennent les sujets – Empowerment -. Ce sont des solutions non seulement pour l'école, mais aussi pour le travail, pour l'urbanisme, etc.

**Maintenant à vous de jouer !**

